

Guide à l'Emigrant Wallon

par Eugène Félix ROUSSEL.

Prix : 1 Fr.

Conseils à l'Emigrant belge

aux

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Rapports officiels sur l'Emigration. — Classes d'émigrants certaines de prospérer aux États-Unis. — Parties des États-Unis préférables pour les émigrants belges. — Précautions à prendre pour la traversée. — Frais d'établissement en Amérique.

Une carte géographique, de la plus grande exactitude, indiquant parfaitement la ~~direction~~ des différents comtés, les cours d'eau, toutes les lignes du chemin de fer, les postes belges, etc.

Cette carte a été faite spécialement pour cet ouvrage.

Tous ses renseignements sont mis en rapport avec ceux que le livre contient.

Prix : 1 Fr.

DIMANCHE, 9 SEPTEMBRE 1855.

ABONNEMENT :

Pour Jodoigne, par an . . . fr. 2.
 « la province, 3.

On s'abonne chez la V^e PUQUE,
 Imprimeur-Libraire et éditeur de cette
 Feuille d'Annonces, près de la grande
 Place, à Jodoigne.

2^e ANNÉE — N^o 31.

ANNONCES :

10 centimes la ligne.

Les abonnements se payent par
 anticipation.

Les lettres et paquets doivent être
 affranchis.

FEUILLE D'ANNONCES

DU CANTON DE JOZOIGNY.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureau d'émigration.

Par Procuration récente donnée à
M. MARCHANT, à Jauche, l'adhésion de
A. Strauss à Anvers, donne pleins pouvoirs à ce dernier
 de traiter en son nom pour le transport des émigrants
 vers les Etats-Unis de l'Amérique du nord.

Les prix suivants, fixes pour tous les départ, sont :

Pour New-York :

Adolescents 118 francs.
 Enfants 65 »

Pour Green-Bay :

Adolescents 165 francs.
 Enfants 90 francs.

Les Départs ont lieu les 1^{er}, 10 et 20 de chaque mois.

M. MARCHANT, qui se rendra incessamment aux
 Etats-Unis, ayant habité les Colonies, pourra offrir aux
 émigrants tous les renseignements qui peuvent leur être
 utiles.

Emigration. — Jugement.

Les émigrants **Debroux** contre **A. Strauss** et C^o
 Nous croyons bien faire en portant à la connaissance
 du public les faits suivants, dont nous avons failli être
 victimes.

Les sieurs **A. Strauss** et C^o s'étaient engagés à
 nous transporter d'Anvers jusqu'à Green-Bay, par New-
 York. Ils avaient garanti de la manière la plus formelle
 que nous n'aurions pas été empêchés de partir malgré
 le grand âge de notre père (75 ans) et quoiqu'il ne
 devait pas ignorer que les lois de New-York s'opposent
 positivement à l'introduction des personnes âgées de
 plus de 60 ans, et qu'elles se réservent le droit d'exiger
 pour elles un cautionnement de 500 dollars.

Les sieurs **A. STRAUSS** et C^o n'étant pas parvenus
 à nous faire partir pour l'Amérique, avaient trouvé
 équitable de garder les sommes que nous avions payées
 pour notre passage. Nous avons disposé de tout notre
 petit avoir pour aller rejoindre nos compatriotes à Green-
 Bay, et nous nous trouvons ainsi dans une terrible misère !!!

C'est ce que le Tribunal d'Anvers n'a pas toléré et il
 nous a rendu justice par son jugement du 9 Août der-
 nier, par lequel il déclare résilier la convention de trans-
 port, condamne **A. Strauss** et Comp^o à nous
 par corps, nonobstant opposition et sans appel à nous
 payer la somme de neuf cent vingt-sept francs,
 ainsi que tous les frais.

Bonlez, le 2 Septembre 1855.

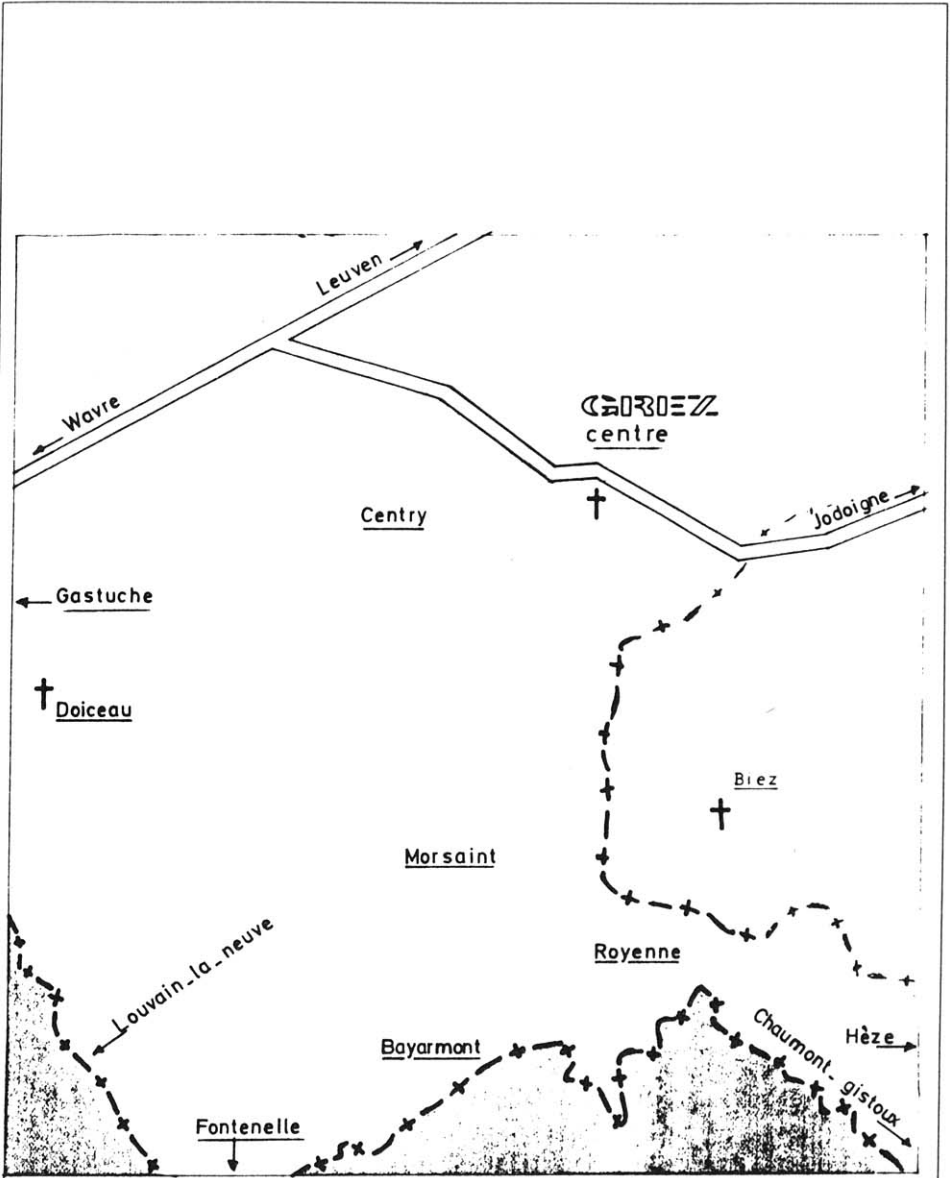
Signature des émigrants,
DE BROUX.

Circulaire adressée

AUX ÉMIGRANTS POUR L'AMÉRIQUE.

Le sieur **Adolphe Debroux**, de Jodoigne,
 informe ceux que la chose concerne, qu'il se charge de
 contracter au nom de la maison **Strauss**, d'Anvers,
 avec les personnes qui désirent aller en Amérique,
 soit dans le centre de l'Amérique.

Il délivre des feuilles de route, accompagne les émi-
 grants jusqu'au lieu d'embarquement, et est à même
 de fournir les renseignements les plus précis, attendu
 qu'il est en correspondance avec les membres de sa fa-
 mille, établis depuis longtemps sur différents points du
 nouveau continent.



Greze et ses hameaux - Grez and its hamlets

